

Mise en garde

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas, des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par la Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu.

Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.



**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 13 août 2018 à 13 h
530, avenue Davaar à Outremont**

PRÉSENCES :

M. Philippe Tomlinson, Maire de l'arrondissement
M. Jean-Marc Corbeil, Conseiller du district de Robert-Bourassa
Mme Fanny Magini, Conseillère du district de Jeanne-Sauvé
Mme Mindy Pollak, Conseillère du district de Claude-Ryan

AUTRES PRÉSENCES :

Me Julie Desjardins, Chef de division des ressources humaines et des relations avec les citoyens et Secrétaire substitut d'arrondissement
Mme Mélanie Diné, secrétaire recherchiste
Mme Sophie Laberge, Chef de division – études techniques
M. Jean-François Meloche, Chef de division – permis et inspection
Me Marie-France Paquet, Directrice de l'arrondissement par intérim, Directrice des services administratifs, du greffe et des relations avec les citoyens et Secrétaire de l'arrondissement

ABSENCE :

Mme Valérie Patreau, Conseillère du district de Joseph-Beaubien (maire suppléante).

10.01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président déclare la séance ouverte à 13 h 05.

Le président présente les élues et élu. Il présente par la suite l'administration.

10.02 – MOTS DU MAIRE ET DES ÉLUES (ÉLU)

LE MOT DU MAIRE ET DES ÉLUES (ÉLU) DÉBUTE À 13 H 05 ET SE TERMINE À 13 H 06.

Le président invite les membres du conseil qui désirent prendre la parole à s'exprimer.

CA18 16 0271

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU CONSEIL EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 13 AOÛT 2018

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Mindy Pollak

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 13 août 2018, tel que proposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.03

10.04 - PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

AUCUN CITOYEN NE S'EST PRÉSENTÉ À LA PÉRIODE DE QUESTION

CA18 16 0272

ADOPTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT NUMÉRO 1171 - SÉCURISATION DES ABORDS DU COLLÈGE STANISLAS SIS AU 780, BOULEVARD DOLLARD ET DE L'ÉCOLE GUY-DRUMMOND SISE AU 1475, AVENUE LAJOIE - MODIFICATION DES RÈGLES DE STATIONNEMENT DE LA PARTIE DU BOULEVARD DOLLARD COMPRISE ENTRE LES AVENUES VAN HORNE ET LAJOIE

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé de sa présentation et d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 6 août 2018;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été présenté au conseil lors de l'avis de motion donné le 6 août 2018 et que des copies ont été remises aux élus;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Fanny Magini

D'ADOPTER le *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)*;

L'objet du règlement est de modifier les règles de stationnement de la partie du boulevard Dollard comprise entre les avenues Van Horne et Lajoie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.01 1185069016

CA18 16 0273

ADOPTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT NUMÉRO 1171 - SÉCURISATION DES ABORDS DE L'ÉCOLE NOUVELLE-QUERBES SISE AU 215, AVENUE BLOOMFIELD ET DE L'ÉCOLE BUISSONNIÈRE SISE AU 215, AVENUE DE L'ÉPÉE - MODIFICATION DES RÈGLES DE STATIONNEMENT DU CÔTÉ EST DE LA PARTIE DE L'AVENUE DE L'ÉPÉE COMPRISE ENTRE LES AVENUES FAIRMOUNT ET ELMWOOD

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé de sa présentation et d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 6 août 2018;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été présenté au conseil lors de l'avis de motion donné le 6 août 2018 et que des copies ont été remises aux élus;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Mindy Pollak

D'ADOPTER le *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)*;

L'objet du règlement est de modifier les règles de stationnement du côté est de la partie de l'avenue de l'Épée comprise entre les avenues Fairmount et Elmwood.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.02 1185069017

CA18 16 0274

ADOPTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT NUMÉRO 1171 - SÉCURISATION DES ABORDS DE L'ÉCOLE LAJOIE SISE AU 1276, AVENUE LAJOIE - MODIFICATION DES RÈGLES DE STATIONNEMENT DES PARTIES DES AVENUES OUTREMONT ET CHAMPAGNEUR COMPRIS ENTRE LES AVENUES LAJOIE ET BERNARD

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé de sa présentation et d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 6 août 2018;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été présenté au conseil lors de l'avis de motion donné le 6 août 2018 et que des copies ont été remises aux élus;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Fanny Magini

D'ADOPTER le *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)*;

L'objet du règlement est de modifier les règles de stationnement des parties des avenues Outremont et Champagneur comprises entre les avenues Lajoie et Bernard.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.03 1185069018

CA18 16 0275

ADOPTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT NUMÉRO 1171 - SÉCURISATION DES ABORDS DE L'ÉCOLE BETH ESTHER SISE AU 1239, AVENUE VAN HORNE - MODIFICATION DES RÈGLES DE STATIONNEMENT DU CÔTÉ NORD DE LA PARTIE DE L'AVENUE VAN HORNE COMPRISE ENTRE LES AVENUES BLOOMFIELD ET CHAMPAGNEUR

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé de sa présentation et d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 6 août 2018;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été présenté au conseil lors de l'avis de motion donné le 6 août 2018 et que des copies ont été remises aux élus;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Mindy Pollak

D'ADOPTER le *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)*;

L'objet du règlement est de modifier les règles de stationnement du côté nord de la partie de l'avenue Van Horne comprise entre les avenues Bloomfield et Champagneur

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.04 1185069019

CA18 16 0276

ADOPTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT NUMÉRO 1171 - SÉCURISATION DES ABORDS DE L'ÉCOLE BETH JACOB SISE AU 1750, AVENUE GLENDALE - MODIFICATION DES RÈGLES DE STATIONNEMENT DU CÔTÉ SUD DE L'AVENUE GLENDALE

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé de sa présentation et d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 6 août 2018;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été présenté au conseil lors de l'avis de motion donné le 6 août 2018 et que des copies ont été remises aux élus;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Fanny Magini

D'ADOPTER le *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)*;

L'objet du règlement est de modifier les règles de stationnement du côté sud de l'avenue Glendale.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.05 1185069020

CA18 16 0277

ADOPTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT NUMÉRO 1171 - SÉCURISATION DES ABORDS DE L'ÉCOLE BNOTH JERUSALEM SISE AU 1495, AVENUE DUCHARME - MODIFICATION DES RÈGLES DE STATIONNEMENT DE LA PARTIE DE L'AVENUE DUCHARME COMPRISE ENTRE LES AVENUES DOLLARD ET STUART ET DU CÔTÉ EST DE LA PARTIE DE L'AVENUE DOLLARD AU NORD DE L'AVENUE DUCHARME

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé de sa présentation et d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 6 août 2018;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été présenté au conseil lors de l'avis de motion donné le 6 août 2018 et que des copies ont été remises aux élus;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Fanny Magini

D'ADOPTER le *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)*;

L'objet du règlement est de modifier les règles de stationnement de la partie de l'avenue Ducharme comprise entre les avenues Dollard et Stuart et du côté est de la partie de l'avenue Dollard au nord de l'avenue Ducharme.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.06 1185069021

CA18 16 0278

ADOPTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT NUMÉRO 1171 - SÉCURISATION DES ABORDS DE L'ÉCOLE BELZ SISE AU 6508, AVENUE DUROCHER - IMPLANTATION D'UN ARRÊT OBLIGATOIRE SUR L'AVENUE DUROCHER À L'INTERSECTION DE L'AVENUE BEAUBIEN

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé de sa présentation et d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 6 août 2018;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été présenté au conseil lors de l'avis de motion donné le 6 août 2018 et que des copies ont été remises aux élus;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Mindy Pollak

D'ADOPTER le *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)*;

L'objet du règlement est d'implanter un arrêt obligatoire sur l'avenue Durocher à l'intersection de l'avenue Beaubien.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.07 1185069022

CA18 16 0279

ADOPTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT NUMÉRO 1171 - MESURES DE MITIGATION DANS LE CADRE DES TRAVAUX DU REM SUR L'AVENUE VINCENT D'INDY - MODIFICATION DES RÈGLES DE STATIONNEMENT SUR LA PARTIE DU CÔTÉ NORD DE L'AVENUE WILLOWDALE COMPRISE ENTRE LES AVENUES VINCENT D'INDY ET STIRLING

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé de sa présentation et d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 6 août 2018;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été présenté au conseil lors de l'avis de motion donné le 6 août 2018 et que des copies ont été remises aux élus;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Jean-Marc Corbeil

D'ADOPTER le *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)*;

L'objet du règlement est de modifier les règles de stationnement sur la partie du côté nord de l'avenue Willowdale comprise entre les avenues Vincent-d'Indy et Stirling.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.08 1185069024

70.01 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'assemblée est levée à 13 h 08.

70.01

Philippe Tomlinson
Maire de l'arrondissement

Julie Desjardins
Secrétaire substitut d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 4 septembre 2018.